



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

convention relative aux droits des personnes handicapées

Question écrite n° 56414

Texte de la question

M. Bruno Le Roux attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le retard désormais considérable pris par la France pour procéder à la ratification de la convention des Nations-unies relative aux droits des personnes handicapées, adoptée en décembre 2006 et signée par la France le 30 mars 2007. Cette convention vise à élaborer et à appliquer une législation et des mesures réglementaires afin de concrétiser l'ensemble des droits reconnus par celle-ci et à abolir les dispositions et pratiques constitutives de toute discrimination. Cette convention a d'ailleurs des incidences sur les dispositions de la loi du 11 février 2005 relative à la citoyenneté et à l'égalité des chances des personnes handicapées et sur certaines dispositions du code du tourisme. Pour être intégré dans notre hiérarchie des normes, ce texte doit impérativement être ratifié. 50 pays, dont l'Allemagne et l'Espagne, l'ont d'ores et déjà fait tandis que la France tarde, au grand dam des associations représentatives des personnes handicapées. Alors que même que le 23 août 2007, le ministre des affaires étrangères exprimait le souhait d'une ratification rapide de la convention et de son protocole facultatif, signé par la France le 23 septembre 2008, force est de constater que, malgré ces propos et l'engagement à une ratification rapide pris par la France dans le cadre de son passage devant l'examen périodique universel du conseil des droits de l'Homme à Genève, aucun projet de loi relatif à la ratification de la convention, en vertu de l'article 53 de la Constitution, n'est encore inscrit à l'ordre du jour des travaux parlementaires. Le 19 mai 2009, Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité disait cette fois attendre l'avis du Conseil d'État devant intervenir au cours de ce premier semestre pour permettre enfin l'examen par le Parlement du projet de loi portant ratification de la convention. Il souhaiterait donc savoir si cet avis requis a été rendu et connaître le calendrier retenu afin que la France puisse enfin tenir ses engagements et procéder à la ratification de ladite convention.

Texte de la réponse

La France a signé la Convention relative aux droits des personnes handicapées le 30 mars 2007 et son Protocole facultatif le 23 septembre 2008. La ratification de la Convention et de son Protocole constitue l'une des priorités du Gouvernement dans le domaine des droits de l'homme, comme l'atteste l'engagement pris par la France dans le cadre de l'examen périodique universel du conseil des droits de l'homme à Genève en mai 2008. La ratification de la Convention par la France fait l'objet d'un projet de loi, en vertu de l'article 53 de la Constitution. Le Gouvernement a élaboré celui-ci et a saisi le Conseil d'État, qui a rendu le 16 juin 2009 un avis positif concernant le projet de loi de ratification. Celui-ci a été déposé à l'Assemblée nationale le 24 juin 2009, auprès de la Commission des affaires étrangères. L'Assemblée nationale a adopté en première lecture le projet de loi portant ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées le 28 septembre 2009. Celui-ci a été déposé ce même jour au Sénat. Un rapporteur a été nommé le 7 octobre, en la personne de M. Jacques Blanc. Le droit français, et en particulier la loi du 11 février 2005, intègre déjà la plupart des prescriptions de la Convention, mais de légères modifications devront toutefois être apportées au droit national, dans la mesure où les dispositions de la Convention sont plus exigeantes dans certaines matières. Par ailleurs, des discussions sont menées en parallèle avec la Commission européenne et les partenaires européens en vue

d'une ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Protocole par la Communauté européenne. L'objectif de la Présidence suédoise est de parvenir à des conclusions du Conseil autorisant la ratification avant la fin de l'année. La France soutient les efforts de la Présidence en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Le Roux](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56414

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2009, page 7302

Réponse publiée le : 17 novembre 2009, page 10819